

Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CE EXTRAORDINAIRE SUR LA GPEC

<http://cgt-ford.com>

Lundi 14 novembre 2011

La direction avait convoqué le comité d'entreprise avec pour ordre du jour information et consultation sur l'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des emplois et compétences). Cet accord a été « négocié » par les délégués syndicaux. Nous avons lu une déclaration pour exprimer la position de la CGT FORD concernant cet accord.

### Déclaration CGT-Ford lors de la réunion CE du 14 novembre 2011 au sujet de l'accord GPEC :

*Les élus CE CGT-Ford jugent bon d'être informés sur l'accord GPEC mais estiment ne pas avoir à rendre un avis. En effet c'est le rôle des organisations syndicales de signer ou pas cet accord.*

*Le syndicat CGT-Ford tient à rappeler les remarques déjà faites concernant l'accord GPEC. Nous demandons dans un premier temps la communication de certains documents comme la politique recherche/développement, la politique financière, le business plan... Documents que nous n'avons toujours pas reçus.*

*La mise en place des projets identifiés par Ford se rapprochant à grands pas, la prévision des besoins futurs concernant les métiers doit être réalisable. Tant en nouveaux métiers qu'en nombre de salariés par métier déjà existants. L'usine vient de perdre de nombreuses compétences suite à la suppression récente de 336 emplois que vous avez décidée. Vous nous avez fourni une cartographie des métiers existants dans l'entreprise à ce jour, mais si nous n'avons pas les moyens de la comparer aux besoins d'un futur proche (2 à 3 ans), comment peut-on sérieusement définir des mesures d'accompagnement au dispositif GPEC ? Ce n'est certainement pas le dispositif que vous nommez « dispositif employabilité » qui maintiendra l'usine à son ancien niveau de compétence.*

*La formation professionnelle est un élément essentiel pour maintenir et développer les compétences des salariés à leur poste, ce n'est pas le seul. L'amélioration des conditions de travail, l'étude des postes, la pénibilité des postes en sont d'autres. L'usine est en cours de reconstruction, nous avons la possibilité de travailler sur l'adaptation des postes de travail aux salariés et ce sujet n'est pas pris en compte dans le texte que vous nous proposez, sous prétexte que la négociation sur la pénibilité va démarrer dans les jours qui viennent. L'amélioration des conditions de travail à toute sa place dans la GPEC. Nous affirmons qu'il faut prendre le temps de discuter de ce sujet essentiel dans le détail et de mettre en place des actions efficaces pour que les postes de travail de demain soient adaptés à chaque salarié de l'entreprise.*